

## Nouvelles jurisprudences sur le site leg.ch GE 14.11.2014, NE 09.09.2011 et NE 15.10.2013

Discrimination fondée sur la maternité :  
licenciement ou nouvelle affectation au retour  
de congé maternité.

- **EGALITE.CH SOUHAITE ATTIRER L'ATTENTION SUR LES CAS, DE PLUS EN PLUS NOMBREUX, OÙ UNE DISCRIMINATION FONDÉE SUR LA MATERNITÉ EST INVOQUÉE EN JUSTICE.**

- 
- La première affaire (GE 14.11.2014) a pour objet un licenciement notifié, au retour de congé maternité, à une employée qui avait manifesté le souhait de réaménager son temps de travail.  
▶ [www.leg.ch/jurisprudence/arret/ge\\_14.11.2014](http://www.leg.ch/jurisprudence/arret/ge_14.11.2014)

- 
- La seconde affaire (NE 09.09.2011) porte sur la plainte d'une employée affectée à un nouveau poste lors de son retour de congé maternité.  
▶ [www.leg.ch/jurisprudence/arret/ne\\_9.9.2011](http://www.leg.ch/jurisprudence/arret/ne_9.9.2011)

- 
- La troisième affaire (NE 15.10.2013) traite des conséquences d'un licenciement signifié à une travailleuse enceinte au moment de la notification.  
▶ [www.leg.ch/jurisprudence/arret/ne\\_15.10.2013](http://www.leg.ch/jurisprudence/arret/ne_15.10.2013)